



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 27 février 2020

Objet de la délibération

**COMPTE ADMINISTRATIF 2019 ET AFFECTATION DU RESULTAT : BUDGET
ANNEXE DU PORT**

Le vingt sept février deux mille vingt à 18h30, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT réuni au lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur André HARTEREAU, Maire.

Etaient présents :

Michèle DOLLÉ, Nadia SOUFFOY, Marie-Françoise CÉREZ, Claudine CORPART, Yves GUYOT, Caroline BALSSA, Thierry FALQUERHO, Roselyne MALARDÉ, Pascal LE LIBOUX, Anne LAVOUÉ, Philippe PERRONNO, Françoise BARJONET MOY, Jean-François LE CORFF, Serge GERBAUD, Guénaëlle LE HIN, Fabrice LEBRETON, Martine JOURDAIN, Alain HASCOET, Sylvie SCOTÉ, Franck LE GOURRIÉREC, Gwendal HENRY, Stéphanie LETELLIER, Joël TRÉCANT

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Stéphane LOHÉZIC à Pascal LE LIBOUX, Julian PONDAVEN à Franck LE GOURRIÉREC, Frédéric TOUSSAINT à Yves GUYOT, Nolwenn LE ROUZIC à Michèle DOLLÉ, Jacques KERZERHO à Alain HASCOET, Xavier POUREAU à Guénaëlle LE HIN

Absent(s) :

André HARTEREAU, Marc LE BOUHART, Michaël BEAUBRUN

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire **Monsieur LE CORFF Jean-François** désigné(e) pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Direction des Services Financiers

N° 2020.02.005

COMPTE ADMINISTRATIF 2019 ET AFFECTATION DU RESULTAT : BUDGET ANNEXE DU PORT

Rapporteur : Jean-François LE CORFF

Le compte administratif 2019 qui retrace l'ensemble des opérations budgétaires se présente globalement comme suit :

Section	Résultats 2018 reportés	Réalizations 2019				Résultats de clôture	
		Dépenses		Recettes		Brut	Net
		Prévisions	Réalisés	Prévisions	Réalisés		
Investissement	0,00 €	11 257,00 €		11 257,00 €	1 357,00 €	1 357,00 €	
Fonctionnement	14 428,63 €	59 687,63 €	43 750,95 €	59 687,63 €	43 833,51 €	82,56 € 14 511,19 €	
Total	14 428,63 €	70 944,63 €	43 750,95 €	70 944,63 €	45 190,51 €	1 439,56 € 15 868,19 €	

Les opérations comptabilisées en 2019 sur la section de fonctionnement d'un montant de 43 750.95 € concernent :

En dépenses : la prestation des Pêcheurs Plaisanciers : 31 312.12 € ; le personnel Ville : 5 168.98 € ; la réalisation d'une vidéo dans le cadre du Morbihan Challenge sur le port (1 500€) ; le balisage, nettoyages et contrôles : 1 524 € ; énergie et diverses fournitures et entretien : 1 719.84 € ; des titres annulés sur exercice antérieur de 701.41 € et des admissions en non-valeur de 192.60 € ; la dotation aux amortissements pour 1 357€ et la taxe de séjour pour 275€.

Les dépenses de fonctionnement évoluent par rapport à 2018 de + 4 216.53€ soit une augmentation de 4. 39%.

En recettes : facturations des mouillages : 43 712.97€ et autres produits pour 120.54€ ; soit une hausse de 10.98 % (+ 4 337.07€)

En conclusion, la section de fonctionnement se solde après reprise du résultat 2018 de 14 428.63 € par un excédent de 14 511.19€ pour l'exercice 2019.

La section d'investissement se solde par un excédent 2019 de 1 357€ provenant de la dotation aux amortissements et par un besoin de financement des restes à réaliser de 6 666.67€.

En conclusion, le besoin de financement en investissement est de 5 309.67€.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2313-1,
Vu l'avis favorable du Bureau Municipal en date du 3 février 2020,
Vu l'avis favorable de la Commission Ressources en date du 10 février 2020,
Vu le rapport présenté en séance,

Le Conseil Municipal, placé sous la présidence de Michèle DOLLÉ, Première Adjointe, le Maire s'étant retiré,

Entendu l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré,

- ➔ **APPROUVE** le compte administratif 2019 du budget annexe port tel que présenté
- ➔ **AFFECTE** le résultat de fonctionnement d'un montant global de 14 511.19€ comme suit :
 - Section d'investissement 5 309.67€
 - Section de fonctionnement : le solde soit 9 201.52€.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme
Le Maire,

André HARTEREAU